

Jeudi 11 juin 2009

14h00 > 16h30

Bât. B Salle B 202

Résumé

Le désarmement de l'espace extra-atmosphérique : les trajectoires institutionnelles d'une politique de gestion des espaces internationaux

Depuis les années 1960, dans le contexte de la guerre froide, les Etats-Unis ont multiplié les initiatives de domination militaire spatiale. Après un fort ralentissement des programmes d'arsenalisation de l'espace et l'entrée en vigueur du traité sur l'espace de 1967 qui régule les activités militaires dans l'espace, la politique spatiale de G.W Bush avait relancé une certaine dynamique d'arsenalisation de l'espace. Cette dynamique avait eu pour conséquence d'accélérer la multiplication des risques dans l'espace et la réaction des Etats comme la Chine, qui a procédé en 2007 à des Tests d'armes anti satellites (ASATs), dans l'espace extra atmosphérique. Ce test a été considéré alors, comme la plus importante création volontaire de débris dans l'espace (pollution spatiale), en 50 ans d'aventure spatiale.

Depuis l'élection de B. Obama et la présidence française de l'Union Européenne, il semblerait qu'une nouvelle dynamique de désarmement de l'espace ait vu le jour. Quelles en sont aujourd'hui les trajectoires ? Cette question qui implique une étude approfondie de la nouvelle dynamique de désarmement de l'espace, nous renvoie d'abord à l'une des difficultés du droit international : le paradigme de la souveraineté des Etats.

Istovant Nkoghe,
Doctorant en droit public, UMR AMURE,
Contact : istovant2002@yahoo.fr